

Les aides-soignants en milieu rural

Nouveau dispositif pour favoriser leur recrutement



Les aides-soignants en milieu rural

Afin de faire face à la pénurie de personnels formés dans les territoires ruraux, la Région Occitanie lance un dispositif expérimental pour inciter les élèves aides-soignants à exercer en zones rurales, une fois leur diplôme décroché.

Les études menées pour construire le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales ont mis en exergue les difficultés croissantes de recrutement rencontrées par les établissements médico-sociaux situés en zones rurales, en particulier les structures d'accueil de personnes âgées (EHPAD) et d'aide à domicile. Ces difficultés concernent particulièrement le métier d'aide-soignant, alors que les besoins sont prégnants avec des enjeux forts liés à l'allongement de la durée de vie, aux besoins médicaux croissants qui en découlent, à la prise en charge du vieillissement et du handicap, mais aussi à la nécessité de garantir l'accès aux soins pour tous et pour toutes, partout.

Face à ce constat, et afin d'apporter une réponse concrète aux employeurs installés dans les territoires ruraux qui peinent à recruter, la Région Occitanie vient de créer un dispositif expérimental dédié aux élèves aides-soignants : les « contrats de fidélisation ». Adopté par les élus régionaux, sur proposition de la présidente Carole Delga, lors de la commission permanente du 19 avril dernier, ce dispositif s'appliquera dès la rentrée 2019. Il prévoit le versement d'une aide régionale mensuelle de 150 € ou 200 €, sur 10 mois de formation, aux élèves aides-soignants qui s'engagent à faire leur stage dans un établissement situé en zone rurale et à y rester après l'obtention de leur diplôme sur une période de deux à trois ans.

« Avec 260.000 salariés en région, les secteurs médico-social recrutent et offrent des débouchés d'avenir à nos jeunes. Nous avons en Occitanie des instituts de formation d'excellence dans ces domaines, qui proposent des parcours de qualité. Le défi aujourd'hui est de faciliter le recrutement des jeunes diplômés dans nos territoires ruraux. Les besoins sont là et les employeurs prêts à s'engager à nos côtés. Ce nouveau dispositif de fidélisation est un engagement fort de la Région en faveur de l'égalité des territoires et de l'emploi. Il doit permettre de créer des conditions de formation optimales pour que nos jeunes aient envie de rester et de débiter leur carrière là où les besoins en compétences ne sont pas pourvus et les opportunités d'embauche fortes », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

L'aide versée par la Région s'ajoutera à une aide similaire - d'un montant de 150 € ou 200 € -, versée par l'établissement ou le service employeur. Elle sera également cumulable avec les rémunérations réglementaires de stage et la bourse d'étude attribuée par la Région pour les formations paramédicales.